

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

N° RA07-0163

Valable 5 ans à compter du 24 avril 2007

Matériau présenté par : TAVAPAN SA
10 rue de la Dout
2710 TAVANNES
SUISSE

Marque commerciale : DEWETON type A1 avec rainurage à l'avant et à l'arrière, classification M3

Description sommaire :

Panneau de particules de bois agglomérées constitué de canaux et rainuré sur les deux faces (type A1), revêtu sur la face apparente par contrecollage (colle ignifugée) d'un placage de bois décoratif.

La contre face est revêtue d'un placage de bois de compensation.

Masse volumique nominale : 684 kg/m³.

Epaisseur totale nominale : 24 mm.

Masse surfacique mesurée : 10,8 kg/m².

Essence essayée : hêtre.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement

Classement : **M3** valable uniquement sur la face décorative et pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée à priori compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA07-0163 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

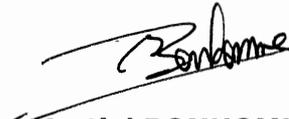
Champs-sur-Marne, le 24 avril 2007

Le Technicien
Responsable de l'essai



Nicolas ROURE

Le Responsable de l'activité
Réaction au Feu



Martial BONHOMME

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 84 12 | FAX. (33) 01 64 68 84 79 | www.cstb.fr

MARNE LA VALLÉE • PARIS • GRENOBLE • NANTES • SOPHIA ANTIPOLIS

RAPPORT D'ESSAIS N° RA07-0163 DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement

Valable 5 ans

L'accréditation de la section Laboratoires du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

Portées d'accréditation communiquées sur demande et disponibles sur notre site Internet.

Ce rapport d'essais atteste uniquement des caractéristiques de l'objet soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

En cas d'émission du présent rapport par voie électronique et/ou sur support physique électronique, seul le rapport sous forme de support papier signé par le CSTB fait foi en cas de litige. Ce rapport sous forme de support papier est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans.

La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte 4 pages.

A LA DEMANDE DE :

**TAVAPAN SA
10 rue de la Dout
2710 TAVANNES
SUISSE**

Rapport d'essais n°RA07-0163**OBJET**

Les essais rapportés par le présent document ont pour but de déterminer le comportement des matériaux, conformément aux essais prescrits par l'Arrêté Ministériel référencé ci-dessous, relatif à la réaction au feu des matériaux de construction et d'aménagement.

TEXTES DE REFERENCE

Arrêté du 21 novembre 2002.
Annexe 2 de l'arrêté du 21 novembre 2002.

NATURE DE (S) L'ESSAI (S)

Essai par rayonnement selon norme NF P 92-501.

DATE (S) D'ESSAI (S)

23 et 30 mars 2007.

PROVENANCE ET CARACTÉRISTIQUE DES ECHANTILLONS

Date de livraison : 14 et 19 mars 2007
Matériau présenté par : TAVAPAN SA
10 rue de la Dout
2710 TAVANNES
SUISSE
N° Identification : ES541070235
Marque (s) commerciale (s) : DEWETON type A1 avec rainurage à l'avant et à l'arrière,
classification M3
Fabricant (s) : TAVAPAN SA
10 rue de la Dout
2710 TAVANNES
SUISSE

L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon objet du présent rapport d'essais ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et essais.

Fait à Champs-sur-Marne, le 24 avril 2007

**Le Technicien
Responsable de l'essai**



Nicolas ROURE

**Le Responsable de l'activité
Réaction au Feu**



Martial BONHOMME

Rapport d'essais n°RA07-0163

DESCRIPTION SOMMAIRE

Panneau de particules de bois agglomérées constitué de canaux et rainuré sur les deux faces (type A1), revêtu sur la face apparente par contrecollage (colle ignifugée) d'un placage de bois décoratif. La contre face est revêtue d'un placage de bois de compensation.

Masse volumique nominale : 684 kg/m³.

Épaisseur totale nominale : 24 mm.

Masse surfacique mesurée : 10,8 kg/m².

Essence essayée : hêtre.

CARACTERISTIQUES COMPLEMENTAIRES

La composition détaillée du produit figure au dossier.

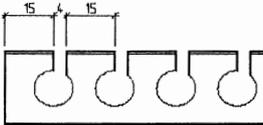
Épaisseur nominale du placage décoratif : 0,30 à 0,40 mm.

Épaisseur mesurée des panneaux : environ 24 mm.

Référence et nature de la colle utilisée : colle Kauramin Leim 650 à base de mélamine et d'aldéhyde formique de la société BASF à raison de 160 g/m² humide.

Détail du type de rainure :

Rainure de type A1 - rainuré tous les canaux (15 mm) + au dos du panneau (environ 20 cm tous les 4 canaux) :



Epreuves réalisées sans isolant au dos, comme demandé par le demandeur.

ESSAI PAR RAYONNEMENT (ANNEXE 2 §2)

L'échantillon (30 x 40 cm) disposé à 45° est soumis à un rayonnement défini émis par un radiateur électrique dont la surface est à 30 mm du plan de l'éprouvette. Les gaz dégagés passent au contact d'inflammateurs disposés de part et d'autre de l'éprouvette.

Chaque épreuve dure 20 minutes.

Les éléments déterminant sont : le temps d'inflammation initial, les hauteurs de flammes et la durée de l'inflammation.

A. DEFINITION DE L'INDICE DE CLASSEMENT

t_{i1} est le temps depuis le début de l'essai où l'inflammation apparaît sur la face exposée.

t_{i2} est le temps depuis le début de l'essai où l'inflammation apparaît au dos de l'éprouvette.

td_1 est le temps au bout duquel la flamme dépasse la limite du bord supérieur de la partie plane de la surface radiante de l'épiradiateur sur la face exposée.

td_2 est le temps au bout duquel la flamme dépasse le trait repère zéro au dos de l'éprouvette.

e_1 , e_2 sont les temps depuis le début de l'essai où, soit il y a extinction, soit les flammes ne dépassent plus la surface radiante - sur la face exposée (e_1) - au dos de l'éprouvette (e_2).

$$q = \frac{100 \sum h}{t_i \sqrt{\Delta t}}$$

t_i est le temps depuis le début de l'essai, où la première inflammation effective apparaît.

h est la longueur maximale exprimée en centimètre atteinte par les flammes au cours de chaque période de 30 secondes durant chaque épreuve.

$\sum h$ est la somme des hauteurs pendant la durée de chaque épreuve.

Δt est la durée de combustion vive, soit la durée totale de présence de flamme dépassant la limite supérieure de la partie plane de la surface radiante en une ou plusieurs périodes supérieures ou égales à 5 secondes sur l'une ou l'autre des faces de l'éprouvette ou sur les deux faces.

Par convention, dans le cas particulier des matériaux qui ne s'enflamment pas effectivement (durée inférieure à 5 secondes), il est admis que l'indice q soit nul.

B. OBSERVATIONS ET CRITERES DE CLASSEMENT DES DIFFERENTES EPREUVES REALISEES

Résultats : 4 épreuves effectuées sur la face décorative (placage hêtre) sans isolant au dos

Epreuves n°3	ti ₁	103 s	ti	103 s
	td ₁			Δt
	e ₁	1 200 s	Σh	1 201 cm
	ti ₂	579 s	h _{max}	70 cm
	td ₂		q =	35.20
	e ₂	1 038 s		

Epreuves n°4	ti ₁	114 s	ti	114 s
	td ₁			Δt
	e ₁	1 200 s	Σh	1 650 cm
	ti ₂	708 s	h _{max}	100 cm
	td ₂		q =	43.92
	e ₂	1 175 s		

Epreuves n°5	ti ₁	115 s	ti	115 s
	td ₁			Δt
	e ₁	1 200 s	Σh	1 595 cm
	ti ₂	645 s	h _{max}	100 cm
	td ₂		q =	42.11
	e ₂	1 200 s		

Epreuves n°6	ti ₁	110 s	ti	110 s
	td ₁			Δt
	e ₁	1 200 s	Σh	1 488 cm
	ti ₂	449 s	h _{max}	70 cm
	td ₂	1 054 s	q =	40.97
	e ₂	1 200 s		

Indice de classement :

$$\bar{q} = \frac{\sum q}{n} = 40,55$$

n est le nombre d'épreuves

.....FIN DU RAPPORT